



REGLEMENT CORRIDA DE ARUE 2022

17 décembre 2022 à partir de 16h30 à Arue



ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Athlétic Club Excelsior ARUE (ACE Arue) et la Municipalité de ARUE organisent le samedi 17 décembre 2022 à partir de 16h30, sous l'égide de la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française, la corrida de ARUE 2022. Cette corrida comprend : la Bylie kids run de Noël et la Vaimato run de Noël avec les partenariats de la société BYLIE et de la société VAIMATO

ARTICLE 2 - SOUTIEN AUX FAMILLES NECESSITEUSES

L'intégralité des bénéfices des inscriptions et des dons éventuels sera utilisée pour des opérations à caractère social et éducatif de la commune de ARUE.

ARTICLE 3 - PARCOURS, CATEGORIES, HORAIRES

Afin de garantir la sécurité des participants, la voie côté montagne sera réservée aux coureurs, du rond-point de la mairie de Arue jusque vers la moitié de la côte du Tahara'a. Des plots et des bénévoles seront également placés le long du parcours.

Les départs des différentes courses seront donnés depuis la mairie de Arue.

La BYLIE KID'S RUN de Noël comprend les courses suivantes :

- Kids cross BB (enfants nés en 2017) et EA (enfants né en 2014/2016):
Course sous forme de relais dans les jardins de la mairie : Départ à 16h30.
- Course de 1km pour les PO (2012/2013) et BE (2010/2011) :
Le départ s'effectuera sur la route de ceinture en face entrée hôtel de ville. Les participants(es) partiront en direction de Mahina et feront demi-tour environ 20m avant le giratoire de Tefaaroa. L'arrivée se fera dans l'allée centrale de la mairie. Départ à 17h00.

La marche de Noël de Vaimato qui aura le parcours identique à la course de 1km. Départ à 17h10. Les participants(es) sont invité(es) à se déguiser pour l'occasion. Le plus beau déguisement de Noël sera récompensé.

La VAIMATO RUN de Noël, épreuve de course, distante d'environ 4.3km, ouverte aux athlètes à partir de la catégorie minimes.

Catégorie	Année de naissance	Catégorie	Age le jour de la course
Minimes (MI)	2008/2009	Master 1 (M1)	35 à 49 ans
Cadets (CA)	2006/2007	Master 2 (M2)	50 à 64 ans
Junior (JU)	2004/2005	Master 3 (M3)	65 et plus
Espoir (ES)	2001 à 2003		
Seniors (SE)	1989 à 2000		

Le départ sera donné sur la route de ceinture face à l'entrée principale de l'hôtel de ville à 18h. Les participants partiront en direction du Tahara'a où ils effectueront un demi-tour à la moitié de la côte. Puis ils redescendront vers la mairie pour arriver dans l'allée centrale, en empruntant la voie réservée aux coureurs et matérialisée par des plots.



REGLEMENT CORRIDA DE ARUE 2022

17 décembre 2022 à partir de 16h30 à Arue



ARTICLE 5 - RAVITAILLEMENTS

Des postes de ravitaillement en eau seront disponibles au départ et au demi-tour. Afin de limiter l'impact sur l'environnement, il est demandé à chacun des participants d'apporter sa propre gourde. Des gobelets seront disponibles uniquement au ravitaillement du demi-tour.

ARTICLE 6 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront jusqu'au **vendredi 16 décembre à 16h30** au Magasin InterSport (Fare Ute rond-point de la base marine) ou sur le site de Fenua Moove <https://www.fenuamoove.com/>

Les inscriptions se feront selon les modalités décrites ci-dessous

Participants	Inscription au Magasin InterSport (Fare Ute rond-point de la base marine) ou sur https://www.fenuamoove.com/	Inscription sur place le jour de la course
Enfants nés en 2014 à 2017	Pas d'inscription	GRATUIT
Enfants nés en 2010 à 2013	GRATUIT	GRATUIT
Licenciés FFA ou FAPF nés en 2009 et avant	1 500F	3 000F
Non licenciés FFA ou FAPF	2 000F	
Marcheurs(ses)	500F	

Les dernières inscriptions pourront se faire sur place à la Mairie de ARUE **à partir de 15h00**, le jour de la course au tarif de **3 000F** (pour les licenciés FFA ou FAPF et pour les non licenciés). Elles seront closes définitivement à **17h**.

Les règlements peuvent se faire en espèces ou par chèque à l'ordre de l'ACE ARUE

Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être complétée et signée sur le bulletin d'inscription.

Un certificat médical (ou une photocopie) de **non contre indication à la pratique des activités physiques et sportives en général, ou de la course à pied ou de l'athlétisme, EN COMPETITION** datant de moins d'un an le jour de la course devra être joint à la fiche d'inscription par tous les coureurs non titulaires d'une licence FFA, FAPF, FTT ou FFT.

Les marcheurs(ses) n'ont pas de certificat médical à fournir.

ARTICLE 7 - RETRACTATION

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation pour quel que motif que ce soit.

En cas d'annulation ou de report de la manifestation ou d'une ou de plusieurs courses, pour circonstances indépendantes de la volonté des organisateurs, aucun remboursement ne sera effectué.



REGLEMENT CORRIDA DE ARUE 2022

17 décembre 2022 à partir de 16h30 à Arue



ARTICLE 8 - RETRAIT DES DOSSARDS

Il n'y a pas de dossard pour les catégories BB et EA. Pour le reste des catégories, les dossards seront à retirer le samedi 17 décembre 2022 à partir de 15h00 sous le fare Pote'e de la mairie de Arue.

Le dossard devra être porté à l'avant et être entièrement lisible lors de la course. En l'absence de numéro visible, le participant est susceptible d'être disqualifié.

ARTICLE 9 - CESSIION DU DOSSARD

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve. En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.

Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.

Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

ARTICLE 10 - CLASSEMENT ET RECOMPENSES (A PARTIR DE LA CATEGORIE POUSSINS)

Les enfants participant à la Bylie kids run en catégorie BB et EA devront obligatoirement porter le maillot qui leur sera remis au début de l'épreuve. Un petit goûter leur sera servi à la fin.

Chaque arrivant de la course Bylie kids run de 1km et Vaimato run se verra remettre un tee-shirt finisher en échange du dossard.

Classement :

Les 3 premiers (femmes et hommes) de chaque catégorie à partir de la catégorie POUSSINS ainsi que les 3 premiers Masters 1, 2, 3 seront récompensés.

Classement Handisport :

Les 3 premiers Handisports seront récompensés.

Le plus beau déguisement des marcheuses ou marcheurs (toutes catégories confondues) se verra récompensé.

ARTICLE 11 : SECURITE

La sécurité routière est assurée par la Police Municipale, les officiels et bénévoles.

Le service médical est assuré par la Fédération Polynésienne de la Protection Civile.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés (à l'exception de ceux des organisateurs et des services de sécurité) ainsi que les poussettes sont formellement interdits sur le parcours. Aucun suiveur n'est accepté sur le parcours sous peine de disqualification de l'athlète suivi qui se verra retirer son dossard.



REGLEMENT CORRIDA DE ARUE 2022

17 décembre 2022 à partir de 16h30 à Arue



Les participants devront obligatoirement courir sur la partie de route qui leur est dédiée et matérialisée par des plots. Le non-respect de cette consigne entraînera la disqualification et le retrait immédiat du dossard.

ARTICLE 12 - ASSURANCES / RESPONSABILITES

Une assurance globale de type RC sera prise par l'organisation pour couvrir la course.

Domage matériel : L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis sur les biens personnels des participants.

ARTICLE 13 - OBLIGATION VIS A VIS DES PARTENAIRES.

Les BB et EA devront obligatoirement courir avec le t-shirt fourni sur place par le sponsor.

Les participants qui seront amenés à monter sur le podium, devront obligatoirement revêtir le tee-shirt finisher offert par le sponsor au moment de la remise des médailles sous peine de disqualification.

ARTICLE 14 - TIRAGE AU SORT

A l'aide des dossards, plusieurs lots seront tirés au sort après l'arrivée du dernier participant de la VAIMATO RUN. L'absence de l'athlète au moment du tirage, entraînera la remise en jeu du lot.

ARTICLE 15 - MODIFICATION, REPORT, ANNULATION

En cas de force majeure (intempéries, insécurité, événement majeur, etc.). L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la manifestation

ARTICLE 16 - RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être adressée au directeur de la réunion 5mn après la proclamation des résultats moyennant une caution de 5 000F CFP.

ARTICLE 17 - DROIT A L'IMAGE

Tout athlète participant autorise l'ACE Arue et ses sponsors à utiliser leur image et nom dans les supports de communication.

ARTICLE 18 - DIVERS

Le retrait du dossard en cas de disqualification ne donne pas lieu à remise du Tshirt finisher ainsi qu'à la participation au tirage au sort des lots.

Tout point non prévu par le règlement sera tranché par le juge Arbitre de la course.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez:

Cécile (87748348 cecileandbud@live.fr)

Alain (87704496 pongloialain@yahoo.com)

Sacha (89764715 sacha.tahiti@gmail.com)